

Rapport RSE/ESG

Exercice 2024



Sommaire

	page
Partie 1	
<i>Synthèse introductory</i> (fondements du rapport, objectifs, contenu)	3
Partie 2	
<i>La FISP et l'ESG</i> (positionnement, stratégie, charte, enjeux généraux)	
CHAMP 1 <i>Une vision globale raisonnable et des mesures bien proportionnées</i>	5
Partie 3	
<i>Un reporting</i> «Type ASIP/Ethos» adapté, couvrant 3 champs	10
CHAMP 2 <i>Un juste monitoring des risques financiers et extra-financiers</i>	
CHAMP 3 <i>Un exercice des droits de vote en responsabilité</i>	
CHAMP 4 <i>Une promotion efficace des bonnes pratiques via un dialogue actif</i>	
Les 5 composantes du rapport	
«type ASIP/Ethos» adapté	
Chapitre 1 / Vue d'ensemble	12
Chapitre 2 / Profil ESG	12
Chapitre 3 / Rapport climatique	24
Chapitre 4 / Exercice des droits de vote	25
Chapitre 5 / Engagement	29
RSE/ESG : Une gestion raisonnée des risques et des opportunités Pour une prévoyance responsable à tous égards et à l'égard de tous.	33
Rappels	
<i>Glossaire et définitions</i>	34



Synthèse introductive

(fondements du rapport, objectifs, contenu)

Dans le cadre de la publication de son rapport annuel 2024, la FISP réalise pour la 1^{ère} fois un volet spécifiquement dédié aux thématiques ESG et responsabilité sociale d'entreprise (RSE) :

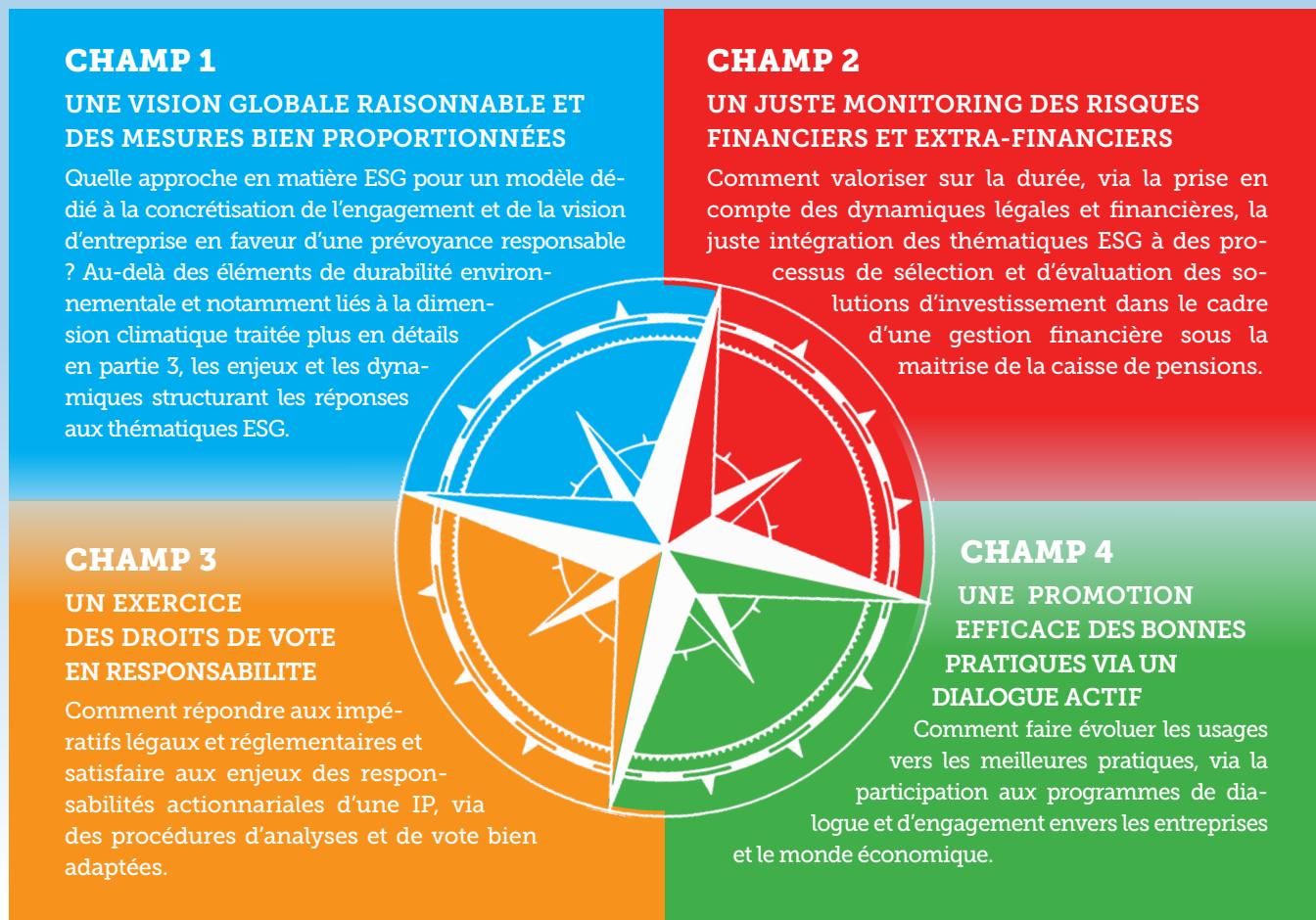
- Ce document a été réalisé afin de donner de la visibilité à la politique pratiquée et au positionnement adopté par notre Fondation sur les questions environnementales (**E**), sociétales (**S**) et de bonne gouvernance (**G**), en lien avec sa vision d'entreprise et son engagement stratégique.
- Composant et complément naturel du rapport annuel FISP, ce volet «Rapport RSE/ESG» comporte ainsi des informations générales qui permettent de mieux appréhender la stratégie sur le long terme et présente des éclairages contextuels sur des actions plus spécifiques.
- Il illustre les travaux menés afin d'évaluer les meilleures pratiques pour répondre aux défis de dynamiques ESG qui structurent le futur de la prévoyance, et celles les mieux adaptées au positionnement de la FISP, de manière à valoriser la gestion des enjeux en faveur des assurés.
- En conséquence, le document englobe, au-delà des éléments de durabilité environnementale et notamment liés à la dimension climatique activement promue sur le 2^{ème} pilier (objet particulier du chapitre 3, partie 3), les réponses FISP «à 360°» aux défis des thématiques E, S et G.
- En pérennisant sa capacité à évaluer ces défis multidimensionnels et à agir pour les relever, cette démarche globale contribue ainsi à renforcer l'efficacité et la résilience du modèle, et sa raison d'être en faveur des assurés, pour «des prestations de qualité, durablement et équitablement».
- Ce rapport satisfait aux pratiques promues par l'association de la branche 2^{ème} pilier (ASIP) et s'appuie sur les compétences d'acteurs de référence. Il exprime fidèlement un positionnement ESG empreint des marqueurs identitaires de la FISP : des réponses pragmatiques et autonomes, pour des actions efficaces, raisonnables et proportionnées restant sous maîtrise de la Fondation.
- Il traite de quatre champs sur lesquels les activités d'une caisse de pensions touchent aux thématiques ESG et où elle doit satisfaire aux responsabilités et obligations (responsabilités financières et fiduciaires, obligations d'agir et d'entreprendre avec diligence) découlant du mandat conféré aux organes de gouvernance et de conduite :
 - **Positionnement stratégique et prestations.**
 - **Monitoring des risques et gestion financière.**
 - **Exercice des droits de vote.**
 - **Promotion des meilleures pratiques via le dialogue et l'engagement.**
- Le traitement de ces champs permet de rappeler et de montrer comment se concrétisent la vision d'entreprise et l'engagement stratégique FISP : mettre en œuvre un modèle en faveur d'une Prévoyance Responsable à tous égards, et prendre soin de l'ensemble de ses parties prenantes à cet effet.
- Les éclairages qualitatifs couvrent divers aspects de la politique ESG menée par la Fondation, au-delà des éclairages sur les mesures de monitoring d'enjeux climatiques largement promues et couvertes par les métriques quantitatives évoquées plus bas. Cette démarche raisonnée et raisonnable s'illustre via des exemples concrets d'orientations choisies en matière de positionnement stratégique, d'organisation, de fonctionnement, de plan d'actions et de prestations de prévoyance notamment.
- Les données quantitatives touchent notamment aux aspects de gestion financière et à la dimension climatique des investissements. Les valeurs de certains indicateurs découlent en partie d'évaluations réalisées via un modèle externe d'analyse des données d'investissements. Des commentaires sont joints afin d'éclairer les enjeux de métrique - par nature relative - et d'expliciter la démarche d'évaluation, qui se veut plus un outil de monitoring évolutif qu'un jugement relatif sur les forces et faiblesses des portefeuilles évalués à l'aune de cette métrique. En d'autres termes, le présent rapport est également un outil de veille sur les potentiels d'amélioration exploitables, sur la durée.

En synthèse

Un aperçu sur le contenu de ce rapport RSE/ESG

Ce document traite de 4 grands champs où les activités d'une caisse de pensions touchent aux thématiques ESG et où elle se doit de satisfaire aux obligations légales d'agir et d'entreprendre avec diligence et vigilance, découlant des responsabilités conférées à ses organes de gouvernance et de conduite. Le traitement de ces champs permet de rendre concrets une vision d'entreprise et un engagement stratégique : en l'occurrence ceux de la FISP, qui sont de mettre en oeuvre un modèle en faveur d'une Prévoyance Responsable à tous égards, et de prendre soin de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ce rapport donne ainsi des informations sur les 4 champs suivants :



Ce rapport vise à refléter fidèlement l'image globale d'un positionnement FISP qui se veut «proportionné et raisonnable» sur l'ensemble des thématiques ESG

- La FISP prend les mesures pour satisfaire aux obligations de sa mission et exercer ses responsabilités financières et fiduciaires envers ses assurés de manière efficace, pragmatique, indépendante et proportionnée.
- Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2^{ème} pilier responsable, l'évolution de la mission de prévoyance professionnelle confirme la nécessité grandissante de gérer avec toujours plus d'attention les enjeux sociaux et de durabilité, sans porter atteinte à la performance financière souhaitée.

La FISP et l'ESG

(positionnement, stratégie, charte, enjeux généraux)

CHAMP 1

UNE VISION GLOBALE RAISONNABLE ET DES MESURES BIEN PROPORTIONNÉES :

Quelle approche en matière ESG pour un modèle dédié à la concrétisation de l'engagement et de la vision d'entreprise en faveur d'une prévoyance responsable ? Au-delà des éléments de durabilité environnementale et notamment liés aux dimensions climatiques plus détaillées en partie 3, quelles dynamiques structurent les réponses aux enjeux E, S et G ?

Une démarche «Prévoyance Responsable» couvrant un large éventail des problématiques de l'investissement socialement responsable, avant la mode et la promotion générale de l'«ESG» :

Au-delà des modes, les plans d'actions s'inscrivent en cohérence avec la démarche implantée par la FISP depuis de nombreuses années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonnable et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

Faisant le lien avec les grands projets de la FISP inscrits dans son plan d'action, qui déclinent concrètement cette vision d'entreprise et son engagement stratégique, rappelons que les fondamentaux de la FISP, ses valeurs, ses prestations, son organisation et sa stratégie d'investissement illustrent et concrétisent la volonté du Conseil de Fondation et des fondateurs de promouvoir un modèle autonome dans sa stratégie et dans le choix des meilleures pratiques, en matière de gouvernance de conduite et d'investissement.

Les 3 thématiques autour desquelles s'articulent clairement les plans d'actions FISP (digitalisation, gestion des inégalités, changement climatique) illustrent certains des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance les plus actuels et les plus destinés à gagner en importance.

Le contexte, celui de la conjonction de problématiques et de crises de natures diverses, a en effet contribué à accroître les attentes des diverses parties prenantes (régulateurs, employeurs, assurés, activistes de divers bords) sur la manière dont les acteurs du 2^{ème} pilier

prennent en compte tous les aspects ESG et agissent afin d'en réduire les impacts défavorables pour l'ensemble de nos sociétés.

Ainsi, outre les thématiques liées à la bonne gouvernance d'entreprise (qui constitue depuis longtemps un fondement essentiel de toute activité), et à côté des enjeux environnementaux qui sont activement promus par nombre d'acteurs dans le cadre du mouvement visant à réduire les risques liés au changement climatique, les enjeux sociétaux ont gagné en importance, au regard de l'évolution des défis liés aux circonstances géopolitiques, démographiques, écologiques et économiques.

Pour répondre à ces dynamiques, la FISP a défini un modèle évolutif (et continue de l'adapter) visant à prendre soin de toutes ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurées et assurés.

Ceci a, par exemple, conduit à adopter depuis longtemps un plan de prévoyance sans déduction de coordination afin de ne pas discriminer nos assurées.

Toujours en lien avec les prestations offertes, qui s'attachent aussi à contribuer aux équilibres économiques et sociétaux, maintenir des prestations de retraite le plus haut possible, c'est aussi dans l'intérêt de tous, actuels ou futurs pensionnés.

Le thème de la responsabilité sociétale trouve ici une expression particulière, qui donne un sens encore plus évident à l'action d'une fondation privilégiant l'ensemble des prestations destinées à la fois à ses cotisants assurés actifs et aux pensionnés bénéficiant des rentes et prestations de retraite.



En effet, cette ambition sert un objectif fondamental, bénéfice intimement lié à la mission des institutions de prévoyance : permettre aux assurés actifs comme aux pensionnés de protéger leur pouvoir d'achat et ce à un niveau de salaire de remplacement leur permettant également de contribuer au bon fonctionnement de l'économie dans sa dimension sociale.

Cet objectif paraît aussi essentiel, dans un contexte où le poids des populations bénéficiant des prestations de retraite est appelé à croître. Il contribue à préserver les enjeux de solidarités entre les générations et de cohésion sociale bénéfique à tous, en luttant contre les sentiments d'inégalité.

Dès lors, la façon dont la FISP définit et gère les prestations envers ses divers assurés, afin de leur fournir sur la durée des prestations attractives de manière la plus durable et la plus équitable, répondant à ceux de leurs besoins les plus essentiels, facilite aussi la gestion globale des équilibres sociétaux.

Dans le cadre de ses plans d'actions, la FISP a ainsi toujours eu à cœur de prendre en compte la mégatendance visant à lutter contre les inégalités, de quelque nature, même si ce n'est pas sur cette dimension que les efforts sont actuellement le plus attendus par certains acteurs du 2^{ème} pilier, ou le focus est particulièrement mis sur les enjeux « E » (sujet traité plus avant en partie 3).

A cet «E»gard, pour un partenaire 2^{ème} pilier conscient de l'ensemble de ses responsabilités sociétales et financières, cela signifie ni « greenwashing » ni dogmatisme en matière d'ESG : il s'agit d'appliquer avec pragmatisme des pesées d'enjeux, pour échapper à toute forme de fatalisme ou de cynisme et implémenter des réponses proportionnées, les plus efficaces pour le modèle géré.

Des réponses 2^{ème} pilier à des problématiques sociales qui dépassent le cadre de la prévoyance.

Pour agir au-delà des constats de complexité de la gestion de communautés de destins au sein du 2^{ème} pilier, dans un contexte de défis techniques et d'individualisation des attentes, des réponses raisonnables et authentiques sont essentielles, également pour la stabilité des écosystèmes humains : en contribuant à donner du sens à la mission des systèmes et acteurs de la prévoyance, la FISP contribue aussi à atténuer les impacts des inégalités et déséquilibres plus généraux, ferment des crises sociales et financières.

Dans ses objectifs permanents, la FISP a inscrit l'amélioration de son offre et de ses pratiques, afin de réaliser concrètement son engagement de «prendre soin» de ses parties prenantes.

Chaque fois qu'elle envisage des améliorations réglementaires, elle s'attache donc à les évaluer en tenant compte des fondamentaux techniques et légaux, mais aussi de leur bienfondé au regard des besoins spécifiques inhérents à la struc-

ture démographique des assuré-e-s et bénéficiaires.

Par cette orientation essentielle, et dans un contexte plus général d'attente forte, voire d'urgence, de réduction des inégalités de traitement dans nos sociétés, la Fondation joue ainsi également un rôle important : elle participe à la définition des réponses à donner, en matière de prévoyance, à l'un des enjeux fondamentaux pour la stabilité et le futur de nos sociétés.

En matière de prévoyance, droit du travail et des personnes, la réduction des inégalités (intergénérationnelle, entre sexes, etc...), tout comme la mise en oeuvre de mécanismes de solidarités viables et fédérateurs, sont évidemment des facteurs qui déterminent les débats et les orientations spécifiques des politiques menées. Le contexte d'attention croissante aux problématiques «ESG» ne fait que renforcer la nécessité, pour le 2^{ème} pilier, d'interagir plus efficacement pour contribuer à la résolution de ces problématiques globales.

Les 3 thématiques autour desquelles s'articulent clairement les plans actions (digitalisation, gestion des inégalités, changement climatique) illustrent certains des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus actuels et les plus destinés à gagner en importance.

Enjeux ALM - Asset and liabilities management et ESG - Environnement, Social et Gouvernance

Une convergence d'intérêts divers, sur des enjeux essentiels.

Parmi les thématiques de l'Investissement Socialement Responsable qui ne cessent de gagner en importance dans l'actualité politique et économique, les sujets du changement climatique et de la transition énergétique se trouvent également au confluent des objectifs de responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3^{ème} cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérents à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

Les dernières années ont accru l'attention de tous sur des thèmes «long terme», tels que les investissements durables et les objectifs de développement, risques climatiques et transition verte :

- Les pouvoirs publics européens ont lié leurs plans d'investissement pour la sortie de l'urgence pandémique au «Green Deal».
- Les placements «ESG» ont augmenté leur poids sur le marché, devenant une tendance d'investissement à prendre en compte. Les promotions de telles solutions sont révélatrices des manœuvres actives sur des thématiques actuellement très porteuses en termes d'image.
- Sur le marché du crédit, une prise de conscience croissante de l'importance du respect des critères ESG se reflète dans les choix d'investissement, la valorisation et les notations de risques crédit.

MAIS une majuscule peut en cacher d'autres : dans le G, certains voient le «Green», d'autres le «Greenwashing» :

- La FISP le porte en tant que « Gouvernance », ancrée dans sa culture d'entreprise, fondement d'un ADN qui la préserve des dérives étrangères à une mission 2^{ème} pilier dédiée entièrement aux assurés.
- Fidèle à la vigilance qu'elle adopte sur ses choix financiers, la FISP continue donc à évaluer avec attention les offres et solutions «ESG», afin qu'elles répondent aux objectifs d'une gouvernance d'investissement servant efficacement les objectifs induits par ses études ALM. La FISP analyse donc avec précaution les offres afin de ne pas être piégée par ce «Greenwashing».

G comme gouvernance: Utile, pour des prestations de qualité, durablement et équitablement et pour l'efficacité économique de la FISP

• Dans le cadre de sa gouvernance de conduite et d'investissement, la FISP adopte des processus permettant des prises de décisions les moins émotionnelles et les plus impartiales, c'est-à-dire les plus indépendantes des inclinations ou intérêts individuels des personnes qui les prennent : par exemple, le Système de Redistribution de Performance est un outil qui permet au Conseil de Fondation de statuer chaque année sur la manière de rému-

nérer les comptes épargne des assurés cotisants et sur la façon de revaloriser les rentes des pensionnés, en évaluant des propositions émanant d'un modèle conçu pour prendre en compte les paramètres les plus pertinents. D'éventuelles dérogations à ces propositions doivent cas échéant faire l'objet de vote et d'argumentation qui seraient formellement traçabilisées.

• Les résultats des travaux de Benchmarking (mise en concurrence)

des mandataires assurant la juste application des principes de gouvernance au sein de la Fondation permettent d'améliorer la valeur ajoutée des prestations et services du modèle, via des partenariats nourris par ces principes. Les revues régulières des différents mandats ont ainsi permis d'actualiser leurs modalités, et de mettre à disposition de la Fondation une offre de services et de prestations améliorée et plus efficaces en faveur de ses assurés et adhérents.

FISP : Positionnement ESG

« E S G »

Ces critères, utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance

- C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs du 2^{ème} pilier.
- En la matière, la FISP a défini une politique fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées.
- Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par :
 - son attachement aux principes de bonne gouvernance qui servent une vision d'entreprise en faveur d'une «Prévoyance Responsable».
 - son engagement stratégique et ses actions qui concrétisent son ambition de «Prendre Soin» de ses parties prenantes, au 1er rang desquelles ses assurés et adhérents.
- Ce positionnement envers les thématiques «ESG» illustre ainsi l'ADN de notre Fondation : offrir à ses bénéficiaires des prestations «attractives et équitables, durablement».

Quelques informations à ce sujet

D'une manière générale, la FISP applique dans sa stratégie des concepts respectueux des aspects environnementaux (E), soucieux de leur impact envers la société (S) et basés sur de bonnes pratiques en matière de gouvernance (G). Cette philosophie guide les actions de notre caisse de pensions et vise un développement durable, tant pour elle-même que pour les placements financiers qu'elle réalise.

1) PRIVILÉGIER - Depuis plusieurs années, la FISP a intégré cette réflexion dans les critères de choix de ses investissements, tout en visant à garantir des rendements adéquats et sans risques excessifs :

- **Environnement**

Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits ayant le moins d'impact sur le changement climatique et qui sont respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, en évitant par exemple de favoriser des entreprises émettrices de CO2 en grande quantité.

- **Social**

Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits favorisant le développement de la société au travers de la réduction des inégalités, de la facilitation de l'accès à l'éducation et du développement de bonnes conditions de travail.

- **Gouvernance**

Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des entreprises qui respectent les règles de bonne gouvernance, pratiquent le commerce de manière éthique et offrent une transparence dans leur gestion.

2) EXCLURE - La FISP a également défini différents critères visant à exclure certains secteurs d'activité ou certaines entreprises. Exclusions des controverses majeures :

- Entreprises faisant travailler des enfants.
- Entreprises fabricant des armes.
- Entreprises à fort impact sur l'environnement.

3) DIALOGUER - S'agissant des autres entreprises (non exclues a priori), la FISP sélectionne celles qui peuvent démontrer un engagement ESG appréciable. Afin d'y parvenir, la FISP s'allie à différents spécialistes pour sélectionner les entreprises les plus vertueuses, et engage si besoin un dialogue avec les autres afin d'améliorer leurs pratiques en la matière.

4) INFORMER - En matière «ESG», un des enjeux est aussi de pouvoir faire savoir ce qui est fait réellement, et en évitant les pièges et tentations d'une stratégie «greenwashing» exploitée par des acteurs aux motivations étrangères et très éloignées du «prendre soin», valeur essentielle à la FISP.

Minimiser les risques financiers et de réputation (taxes, litiges, indemnisations, etc.)			Maximiser les bénéfices extra-financiers au niveau sociétal		
					
Environnement (E) Atteintes majeures à l'environnement Etc.	Social (S) Violation droits humains Etc.	Gouvernance (G) Corruption, cartel Etc.	Environnement (E) Limiter les émissions de CO2 Etc.	Social (S) Conditions et cadres de travail propices Etc.	Gouvernance (G) Respecter meilleures pratiques Etc.
Meilleur ratio rendement/risque et bénéfices extra-financiers supérieurs					

**En d'autres mots, concrètement,
l'action de la FISP consiste notamment à :**

- exercer son devoir d'actionnaire en votant à chaque AG et en refusant les décisions «non ESG». Pour ce faire, nous nous basons sur l'analyse de sociétés spécialisées et refusons de nombreuses décisions (rémunération, nomination de membres, décharge, etc.).
- investir dans des immeubles uniquement s'ils sont labellisés (label Minergie par exemple) ou si nous pouvons faire des travaux afin de réduire l'impact écologique (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).
- rechercher des entreprises oeuvrant dans le développement de solutions directement ou indirectement plus conscientes de leurs responsabilités « ESG », soit via leur fonctionnement et leur mode de production respectueux à ces égards, soit au travers de leurs produits finis.

Cette approche est en perpétuel mouvement et nécessite une attention continue. Il est délicat de trouver à chaque fois des entreprises oeuvrant favorablement dans les 3 domaines ESG.

Toutefois, nos analyses contiennent une évaluation des impacts dans ces secteurs, en plus bien sûr des aspects purement financiers.

Un reporting

«Type ASIP/Ethos » adapté, couvrant 3 champs essentiels

CHAMP 2

UN JUSTE MONITORING DES RISQUES FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS :

Comment valoriser sur la durée, via la prise en compte des dynamiques légales et financières, la juste intégration des thématiques ESG à des processus de sélection et d'évaluation des solutions d'investissement, dans le cadre d'une gestion financière sous la maîtrise de la caisse de pensions.

CHAMP 3

UN EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN RESPONSABILITE :

Comment répondre aux impératifs légaux et réglementaires et satisfaire aux enjeux des responsabilités actionnariales d'une IP, via des procédures d'analyses et de vote bien adaptées.

CHAMP 4

UNE PROMOTION EFFICACE DES BONNES PRATIQUES VIA UN DIALOGUE ACTIF:

Comment faire évoluer les usages vers les meilleures pratiques, via la participation aux programmes de dialogue et d'engagement envers les entreprises et le monde économique.

Monitoring des risques (extra-)financiers - Quelques mots introductifs sur la démarche FISP

En matière de gestion des risques, les objectifs visés et les modalités d'implémentation permettent d'appliquer concrètement une gouvernance de conduite et d'investissement adéquate : Pour une Institution de prévoyance 2^{ème} pilier responsable, cette gouvernance est la condition impérative de l'exploitation optimale de ses budgets de risques, de fonctionnement et de conformité :

- Formalisation du positionnement sur les enjeux ESG, cohérent avec la démarche « Prévoyance Responsable » : mieux expliciter la démarche de la FISP afin de prendre soin des enjeux d'image et conformité.

- Renforcement du 3^{ème} cotisant, des marges et du résultat net de la Fondation, robustisés via la juste gestion des risques dits extra-financiers et des opportunités financières.

Pour concrétiser financièrement un positionnement pragmatique, et afin d'optimiser l'efficacité économique de la démarche de la FISP en matière ESG :

- Les travaux menés avec les conseillers visent à tirer profit de modalités d'investissement à même d'exploiter les risques et bénéfices induits par les impératifs ESG : recherche des gagnants et des perdants de la révolution « durabilité ».

ter les risques et bénéfices induits par les impératifs ESG : recherche des gagnants et des perdants de la révolution « durabilité ».

- Afin d'estimer les risques en matière d'ESG, qu'il s'agisse de l'image de la Fondation ou de la compatibilité de ses investissements avec la mission 2^{ème} pilier, mettre en œuvre des moyens de mesure des expositions du portefeuille FISP aux controverses majeures, et participer aux initiatives encouragées par le régulateur et la branche (ex : participation au Test OFEV Pacta).

Ces actions doivent ainsi prendre la pleine mesure des enjeux généraux ESG et illustrer naturellement l'engagement de « prendre soin » des parties prenantes essentielles de la Fondation :

- A cet égard, les modalités de réponse à ces problématiques fondamentales doivent satisfaire aux objectifs d'authenticité et d'efficacité économique inhérents au mandat confié aux organes de conduite de notre institution.
- A cet effet, la FISP s'appuie sur l'expertise de partenaires et de références des domaines à maîtriser.

Un reporting ASIP/Ethos «customisé» - Éclairages sur la métrique utilisée et les enjeux liés

- Certains résultats présentés émanent de l'outil de reporting d'Ethos, en cohérence avec les normes promues par l'ASIP. La métrique d'évaluation appliquée par Ethos est elle-même cohérente avec les directives de vote Ethos prises comme références par la FISP pour l'exercice des droits de vote (cf. plus d'infos sur la documentation Ethos sur [Ethosfund.ch](#).)
- Le rapport vise à refléter fidèlement l'image globale d'un positionnement FISP qui se veut « proportionné et raisonné » sur l'ensemble des thématiques ESG.
- Il fournit les informations qualitatives et quantitatives considérées comme meilleures pratiques actuelles ou à venir, selon les normes promues par l'ASIP, qui caractérisent notamment certaines orientations environnementales en matière d'investissement (dont l'exposition aux enjeux CO2).
- Dans ce cadre, au-delà d'un jugement de valeur (bien/mal ?) fondé sur des indicateurs toujours partiels, il s'agit davantage de donner quelques messages fondamentaux et pouvoir mesurer les évolutions, pour faciliter le monitoring des potentiels d'améliorations souhaitées par la FISP, avec un focus, sur la durée, sur les enjeux déterminants pour son modèle et son positionnement.
- A cet égard, le rapport global de la FISP montre notre volonté de répondre - de manière proportionnée et cohérente avec notre vision d'entreprise, notre engagement stratégique et nos objectifs de prévoyance - à nos obligations d'entreprendre à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, sur ces sujets ESG, comme sur l'ensemble des enjeux liés à la mission de la FISP de partenaire 2^{ème} pilier.
- **Ce faisant, nous rappelons aussi que la juste exploitation de nos latitudes d'action est un prérequis au succès de notre stratégie et à la satisfaction de nos assurés et adhérents, ce qui nous incite à être vigilant quant à la préservation de notre autonomie de décision et de gestion.**

Concernant le périmètre des actifs financiers qui font l'objet d'un reporting qualitatif et quantitatif - Pour une vision 360° au-delà du reporting de base

La FISP adopte les pratiques reconnues par la branche et s'attache donc à donner des informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières des classes traditionnelles actions et obligations, dont les fonds et produits d'investissement liés à ces classes d'actifs, dans la mesure du « lookthrough » (transparence du produit et accessibilité au détail des lignes gérées).

- Dans la logique de la prise en compte systématique des dimensions ESG, intégrée dans l'évaluation des tous les produits, des mesures spécifiques de reporting sont aussi prises pour les autres actifs financiers (notamment alternatifs et immobilier).
- Le traitement des classes «immobilier» et «alternatifs» (cf. Point 2.7/page 14) est réalisé dans la mesure des informations disponibles via des éléments de reporting mis à disposition par les conseillers financiers, le conseiller immobilier et le dépositaire global de la Fondation.

- Concernant les classes où les informations sont les plus difficiles à obtenir et/ou les moins objectivables, le but est là aussi de contribuer, au-delà d'une communication technocratique, à une juste appréhension des efforts proportionnés développés par la FISP afin d'assurer une implémentation – dans tous les investissements qu'elle réalise dans le cadre de sa gestion d'actifs - conforme aux principes d'une gouvernance d'investissement au service de la vision d'entreprise «Prévoyance Responsable» envers l'ensemble des parties prenantes.
- Certains chiffrages ont ainsi été réalisés, en particulier en se basant sur le pourcentage de produits relevant des articles 8 ou 9 (norme européenne) et le pourcentage des produits adoptant des gestions conformes aux objectifs de référence (UNPRI, etc...).

Les composantes du rapport «type ASIP/Ethos»: les Chapitres 1 à 5

Chapitre 1 - Vue d'ensemble

	COMPOSITION AU	NOMBRE DE TITRES	MONTANT (MCHF)	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE GLOBAL (%)
Actions CH		203	283.8	32.6%
Portefeuille 2024 FISP titres en direct	31.12.2024	26	180.2	20.7%
Portefeuille 2024 FISP titres indirect	31.03.2025	203	103.6	11.9%
Actions Monde		1'365	275.1	31.6%
Portefeuille 2024 FISP titres en direct	31.12.2024	67	129.2	14.8%
Portefeuille 2024 FISP titres indirect	31.03.2025	1'340	145.9	16.8%
Obligations CHF		599	27.0	3.1%
Portefeuille 2024 FISP titres en direct	31.12.2024	3	5.0	0.6%
Portefeuille 2024 FISP titres indirect	31.03.2025	596	22.1	2.5%
Obligations Monde		3'181	231.7	26.6%
Portefeuille 2024 FISP titres en direct	31.12.2024	30	52.9	6.1%
Portefeuille 2024 FISP titres indirect	31.03.2025	3'152	178.7	20.5%
Autre		736	52.7	6.1%
Portefeuille 2024 FISP titres en direct	31.12.2024	4	27.5	3.2%
Portefeuille 2024 FISP titres indirect	31.03.2025	732	25.2	2.9%
TOTAL		6'084	870.3	100.0%

Les éventuels biens immobiliers, placements alternatifs et liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR CLASSES D'ACTIFS

Ce tableau présente la ventilation de la fortune mobilière de la caisse par classe d'actifs, respectivement portefeuille, en présentant la date de composition, le nombre de titres, le montant en millions de CHF et le poids de chaque classe dans la fortune mobilière de la caisse.

Les valeurs immobilières, les placements alternatifs et les liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau. Ces classes sont traitées en point 2.7.

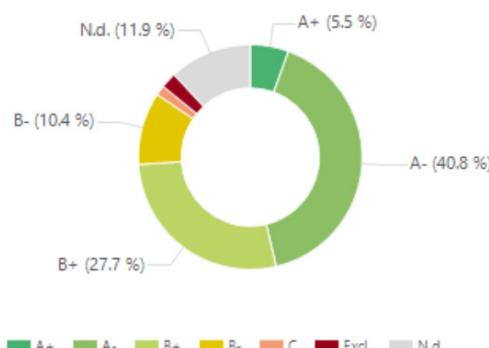
Les sources des données, ainsi que les taux de transparence (pourcentage de la fortune pour laquelle les indicateurs ESG sont disponibles), sont précisées dans chaque tableau et graphique des sections suivantes.

Chapitre 2 - Profil ESG

Le point 2.6 permet de montrer certaines des mesures prises pour améliorer le profil ESG global, qui ne peut s'affranchir complètement des risques dont les valeurs des expositions répertoriées en 2.4 et 2.5 leur permettent de pouvoir être considérés comme résiduels et incompressibles. Des compléments d'informations sont disponibles dans le document décrivant la méthodologie de notation ESG d'Ethos (cf. Ethosfund.ch)

2.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG ETHOS

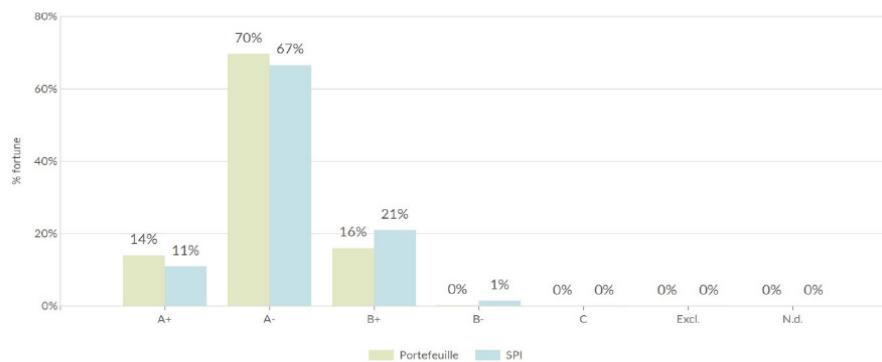
Le graphique présente la répartition (en % de la fortune mobilière) des émetteurs sur la base du rating ESG propriétaire d'Ethos. Le tableau présente le nombre d'émetteurs, ainsi que le montant en millions de CHF investi dans ces émetteurs, en fonction de leurs ratings ESG.



RATING ESG	NOMBRE D'ÉMETTEURS	MONTANT (MCHF)	POIDS (%)
A+	99	48.2	5.5%
A-	608	354.7	40.8%
B+	544	240.9	27.7%
B-	311	90.7	10.4%
C	35	12.7	1.5%
Excl.	95	19.7	2.3%
N.d.	518	103.6	11.9%
	2'210	870.3	100%

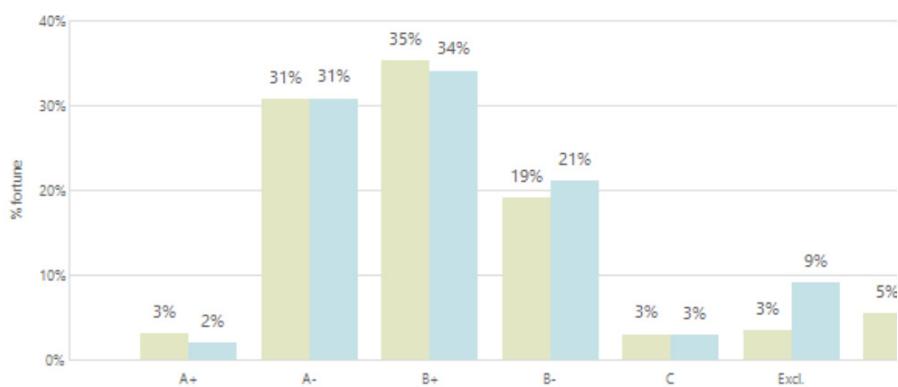
Source : Ethos

Taux de transparence : 88,1% de la fortune mobilière de la caisse. Les classes d'actifs couvertes sont les actions, les obligations d'entreprises, les obligations gouvernementales, les obligations d'entités publiques, ainsi que les obligations sécurisées (par ex. lettres de gage). Ethos couvre les émetteurs compris dans les indices SPI, SBI AAA-BBB, le MSCI World ex-CH, ainsi que les 250 plus grandes entreprises du MSCI Emerging Markets.



2.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG ETHOS VS SPI

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions suisses) des entreprises suisses sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Performance Index (SPI).



Taux de transparence 94.5% de la fortune investie en actions étrangères

SECTEUR	SEUIL DE CHIFFRE D'AFFAIRES	# ENTREPRISES	POIDS (%)
Armement	5%	12	0.7%
Armement non conventionnel	0%	8	0.4%
Jeux de hasard	5%	12	0.2%
GMO	5%	4	0.0%
Nucléaire	5%	17	0.7%
Pornographie	5%	-	-
Tabac	5%	4	0.1%
Charbon thermique	5%	18	0.5%
Sables bitumineux	5%	4	0.1%
Gaz et pétrole de schiste	5%	6	0.1%
Gaz et pétrole de l'Arctique	5%	-	-
Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels	5%	7	0.0%
Cumul	5%	3	0.2%
Total (sans double comptage)		82	2.4%

2.4 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Ethos identifie les entreprises actives dans un ou plusieurs secteurs considérés comme sensibles selon la Charte de la Fondation Ethos et les principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités incompatibles avec les valeurs d'Ethos.

Taux de transparence 94.1% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises. Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

2.5 EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX CONTROVERSES

Ethos identifie les entreprises dont le comportement viole les principes fondamentaux d'Ethos et sont impliquées dans des controverses en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon leur plus haut niveau de gravité de controverse ESG.

Taux de transparence 94.1% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprise. Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classifier l'entreprise.

NIVEAU DE LA CONTROVERSE	# CONTROVERSES	# ENTREPRISES	% fortune
Majeur	34	30	1.7%
Sévère	103	87	5.8%
Sérieux	267	199	18.4%
Modéré	559	376	30.6%
TOTAL	963	692	56.5%

SECTEUR	5 - 9.9%	10 - 19.9%	≥ 20%	TOTAL	
Économie circulaire	0.4%	0.0%	0.0%	11	0.4%
Enseignement, formation et culture	-	-	0.0%	1	0.0%
Santé et bien-être	10.1%	1.3%	12.6%	77	24.0%
Mobilité à faibles émissions de carbone	0.5%	0.1%	0.3%	24	0.9%
Contrôle de la pollution	0.0%	-	-	1	0.0%
Agri-, aqua- et sylviculture résilientes	0.0%	-	0.0%	2	0.0%
Immobilier durable	0.1%	0.1%	0.4%	23	0.6%
Énergies durables	0.0%	0.4%	0.3%	37	0.7%
Finance durable	-	-	0.2%	1	0.2%
Gestion durable de l'eau	-	0.0%	0.0%	6	0.0%
Cumul	-	-	-	-	-
Total (sans double comptage)	10.7%	2.0%	13.8%	178	26.5%

2.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités à impact positif.

2.7 ECLAIRAGES SUR LES AUTRES CLASSES D'ACTIFS

- Outre les placements en actions et obligations, la stratégie ALM appliquée par la FISP induit la gestion des poches classées selon l'OPP2 en immobilier, infrastructures et placements alternatifs.
- Les métriques et outils d'évaluation quantitative des enjeux ESG pour ces types de placements sont moins aboutis ou moins utilisables que pour les classes actions et obligations.
- La FISP applique pour ces investissements, comme pour l'ensemble de sa gestion financière, des processus de sélection et d'évaluation prenant en compte les enjeux ESG, en particulier au niveau de l'analyse qualitative des sociétés de gestion d'actifs et des produits qu'elles proposent.

2.7.1 ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'investissement responsable, nous avons réalisé une évaluation approfondie des caractéristiques ESG des fonds d'investissement composant notre portefeuille d'investissements alternatifs. Face à la diversité des approches adoptées par les gestionnaires d'actifs en matière de reporting ESG, nous avons identifié trois indicateurs communs permettant d'établir une comparaison pertinente de l'intégration des critères de durabilité :

- Classification SFDR** : Les fonds sont catégorisés selon le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) en Article 6, Article 8 ou Article 9, reflétant leur niveau d'intégration des critères ESG.
- Adhésion aux standards internationaux** : Nous analysons si les gestionnaires de fonds sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) ou du Global Compact des Nations Unies (UNGCG), deux cadres de référence mondialement reconnus en matière d'investissement responsable.
- Reporting ESG** : Nous vérifions si les gestionnaires publient un rapport ESG dédié, garantissant une transparence accrue sur leur démarche en matière de durabilité.

Résumé des caractéristiques ESG des Fonds d'investissements alternatifs	
Article 6	28.6%
Article 8	48.6%
Article 9	2.9%
Pas de compatibilité nécessaire avec le SFDR	20.0%
Gérants de fonds adhérents UNPRI ou UNGC	71.4%
Gérants de fonds non adhérents	28.6%
Avec rapport ESG	88.6%
Sans rapport ESG	11.4%

Principaux Résultats

1. Classification SFDR

- 48,6 % des fonds relèvent de la catégorie Article 8, ce qui signifie qu'ils promeuvent activement des caractéristiques environnementales et/ou sociales tout en respectant les principes de bonne gouvernance.
- 28,6 % des fonds sont classés Article 6, indiquant que, bien qu'ils n'aient pas d'objectif ESG explicite, les gestionnaires peuvent néanmoins prendre en compte les risques de durabilité dans leur processus d'investissement.

- 2,9 % des fonds sont Article 9, c'est-à-dire qu'ils ont un objectif d'investissement durable clairement défini.
- 20,0 % des fonds n'ont pas de classification SFDR, non pas en raison d'un manque d'intégration ESG, mais parce qu'ils ne sont pas soumis à la réglementation européenne, étant soit domiciliés aux États-Unis, soit investis majoritairement sur le marché américain.

2. Adhésion aux standards internationaux

- 71,4 % des gestionnaires sont signataires de l'UNPRI ou de l'UNGC, témoignant de leur engagement en faveur de l'investissement responsable.
- 28,6 % ne sont pas adhérents à ces standards.

3. Transparence du reporting ESG

- 88,6 % des fonds publient un rapport ESG dédié, assurant un niveau élevé de transparence et d'engagement en matière de durabilité.
- 11,4 % des fonds ne publient pas de rapport ESG spécifique.

CONCLUSION

Cette analyse met en évidence l'intégration croissante des critères ESG au sein de notre portefeuille d'investissements alternatifs. Une forte proportion des fonds respecte les standards de l'Article 8, garantissant que les enjeux de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement. De plus, l'adhésion généralisée aux référentiels ESG internationaux et le haut niveau de transparence des rapports ESG démontrent l'engagement continu de nos partenaires d'investissement dans les pratiques d'investissement responsable.

Nous restons attentifs à l'évolution du cadre ESG et continuerons à suivre l'intégration des principes d'investissement durable dans notre portefeuille.

2.7.2 ANALYSE ESG DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

Ces placements représentent 20% de la fortune : Direct CH 5%/Indirect CH 9%/ International 5.5%

Adresse	Localité	Année construction
Aloys-Fauquez 92-94	Lausanne	2003
Florimont 30	Lausanne	1932
Pavement 10	Lausanne	1987
Signal 1A	Lausanne	2015
Village 23	Echichens	1988
Bouvreuil 1-2	Mex	2005
Jean-André Venel 17-21	Yverdon-les-Bains	1990
Dame 4-6	Orbe	2019
Otan 8	Vernayaz	2018
Tonkin 7-9	Le Bouveret / Port-Valais	2021
Verneret 10 A-B	Chavornay	2005
Anciens-Bains 4	Rolle	1995
Moulinet 3	Gimel	2010
Âge économique moyen		25 ans

2.7.2.1 Analyse ESG immobilier direct CH

Les investissements dans l'immobilier en détention directe sont appréciés sous l'angle de critères ESG, tels que l'efficience énergétique et la politique de gestion notamment. Dans le cadre des acquisitions, il est privilégié des immeubles neufs ou récents qui s'inscrivent dans une stratégie durable et qui satisfont aux objectifs de rentabilité à long terme.

Portefeuille en détention directe – Chiffres clés

13 immeubles locatifs - 2 terrains nus

219 logements - 19'100 m² de surface locative

Consommation et intensité énergétique

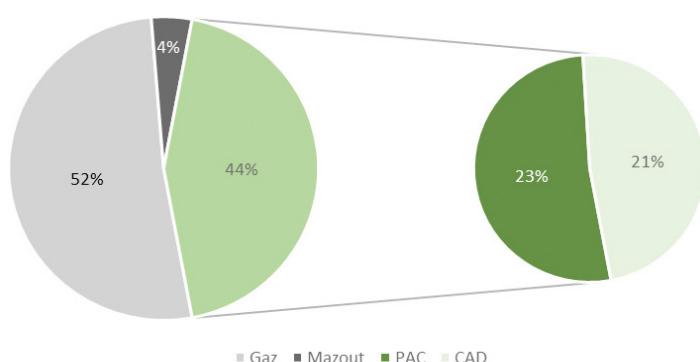
- **1'571'864 kWh.**

Consommation totale qui comprend notamment la consommation électrique des communs d'immeubles et des pompes à chaleur ainsi que la consommation des combustibles de chauffage (mazout, gaz, CAD).

- **82.3 kWh/m²** (vs benchmark Signa-Terre 119.2 kWh/m²) *

Intensité énergétique sur des surfaces nettes et non des surfaces énergétiques (SRE).

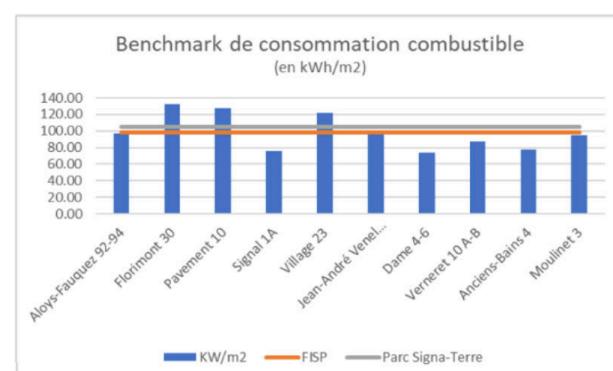
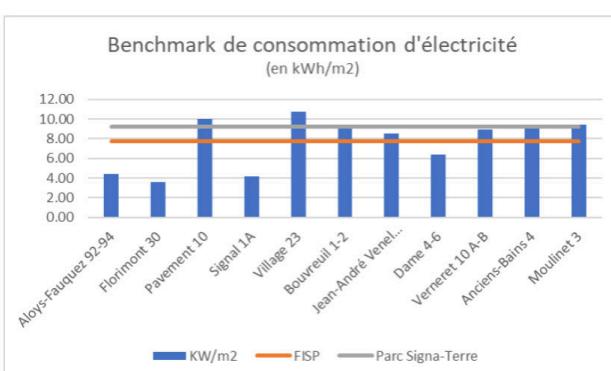
Répartition par type de chauffage



Mixité des sources d'énergie

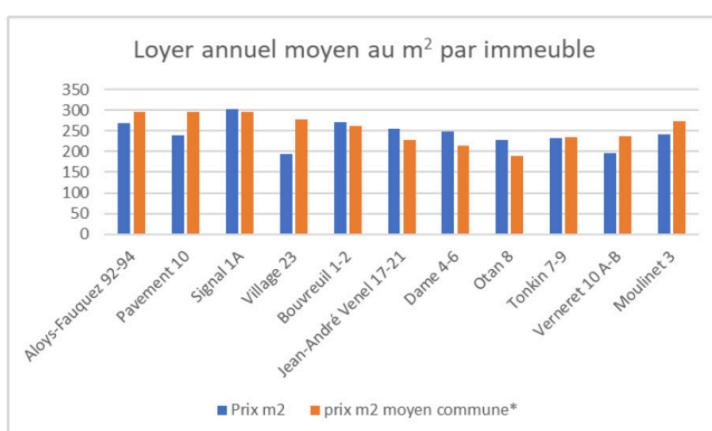
- **44%** (sont inférieures à celles du benchmark Signa-Terre.).

Part d'énergies renouvelables des systèmes de chauffage du portefeuille. Soit 2 bâtiments chauffés par pompe à chaleur (Tonkin et Otan) et 3 par un chauffage à distance.



	Charges 2023	Aloys-Fauquez 92-94	Florimont 30	Pavement 10	Signal 1A	Village 23	Bouvreuil 1-2	Benchmark Nef Habitation et mixte
Eau gaz et électricité								
en % de l'état locatif	CHF .-/m ²	1.5%	0.8%	1.7%	0.9%	2.3%	2.4%	1.9%
	CHF .-/m ²	4.4	2.6	4.6	2.9	5.1	7.1	6.0

En moyenne, les consommations du portefeuille de la FISP, que ce soit en électricité ou en chauffage, sont inférieures à celles du benchmark (source Signa-Terre 23%).

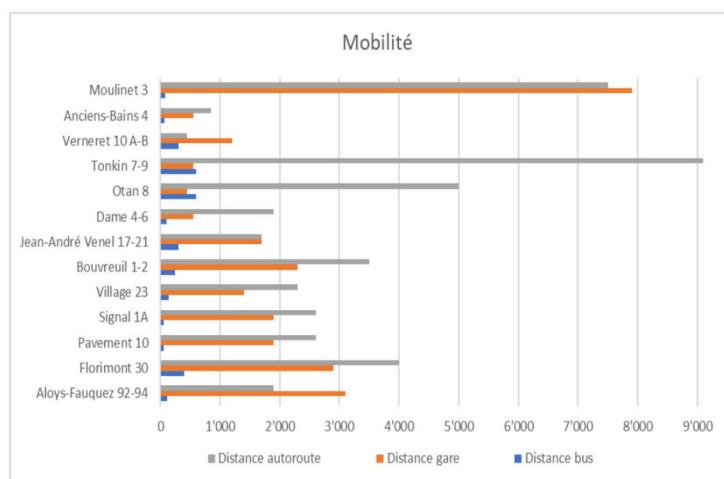


Politique de gestion

- Un niveau raisonnable des loyers sur l'ensemble du portefeuille.

Loyer annuel moyen au m² de CHF 244.00 (hors charges et frais accessoires).

(Selon appréciation d'Acanthe, loyer moyen cible env. CHF 290.00/m²).



- Une accessibilité aux transports en commun privilégiée

Tous les bâtiments sont situés à moins de 500m d'une gare ou arrêt de bus.

- Une répartition des typologies répondant aux besoins de la population.

25% de 2/2,5 pièces, 35% de 3/3,5 pièces et 29% de 4/4,5 pièces.

- Une présence pour renforcer le lien social avec les locataires.

7 bâtiments sur 13 possèdent un concierge dans l'immeuble ou à proximité immédiate.

2.7.2.2 Analyse ESG Immobilier indirect CH

Tout investissement dans l'immobilier indirect fait l'objet d'une analyse «Intégration des facteurs ESG» des placements mobiliers.

Chiffres clés

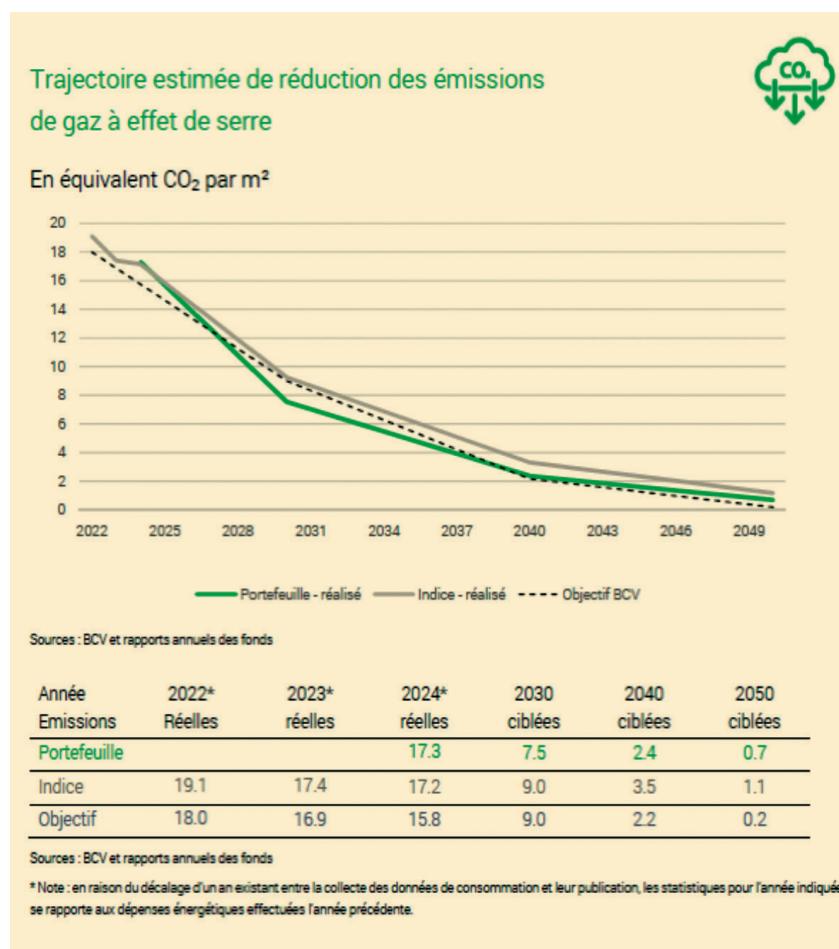
- 26 titres sur 28 fournissent des données énergétiques

a. Intensité énergétique

> **91.12 kWh/m²** de surface de référence (estimation sur la base de la combinaison des scopes 1 et 2)

b. Intensité carbone

> **14.62 kg CO₂/m²** de surface de référence (scope 1).



APPRÉCIATION D'ACANTHE (CONSEILLER IMMOBILIER DE LA FISP)

Acanthe a fourni une appréciation globale sous l'angle de divers critères de diversification.

L'appréciation par critère est réalisée selon le nombre de produits et la prise en considération de la pondération de chaque placement dans le portefeuille.

1. LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les placements effectués couvrent principalement la région du Plateau ou Mittelland. L'échantillon possède plusieurs fonds dont les portefeuilles sont essentiellement situés en Suisse romande. Il n'y pas de fonds dédiés spécifiquement à la partie italienne. Le Sud des Alpes et le Jura sont donc peu représentés dans les portefeuilles investis.

En termes de distance et de mobilité, la localisation des immeubles est bonne car la plupart des stratégies visent des localisations dans les centres urbains de grande ou moyenne importance ou en périphérie.

On observe également que les zones de plaine sont largement privilégiées. Aucun produit ne possède une stratégie d'investissement dans les stations de montagne.

Appréciation : *Très bonne, les zones excentrées comportant plus de risque de vacance notamment sont évitées. La position d'investissement la plus importante concerne le fonds UBS SIMA dont le portefeuille détenu couvre tout le territoire suisse avec une forte prépondérance pour l'axe Genève-Zurich.*

2. LE TYPE D'AFFECTATIONS

Les placements se répartissent sur plusieurs types d'affectation (résidentiel, commercial, santé et industriel).

Les placements dans les objets commerciaux sont minoritaires.

On relèvera également un fonds avec une stratégie dédiée à l'industriel et un fonds destiné à la santé et structures pour personnes âgées

Appréciation : *Très bonne, le risque est fortement limité avec des placements majoritairement dans le secteur résidentiel. Le fonds dominant assure également de son côté cette diversification avec des immeubles en portefeuille répartis de manière équilibrée entre résidentiel et commercial.*

3. LA TAILLE EN TERMES DE FORTUNE D'INVESTISSEMENT INDIRECT

Les investissements sont placés dans des structures de taille relativement importante en termes de valeur de portefeuille. Une part prépondérante est investie dans des fonds qui représentent plusieurs milliards par produit et qui limite ainsi passablement les fluctuations de valeur, notamment l'impact de la vacance. De grosses fondations de placement sont également présentes dans la liste et qui appartiennent à des groupes reconnus dans le domaine immobilier.

Nous relevons également quelques placements plus opportunistes avec une valeur de portefeuille parfois inférieure au milliard de francs.

Appréciation : *Très bonne, le risque est limité par rapport au nombre de produits possédant des fortunes brutes importantes. Les positions d'investissement démontrent d'ailleurs que la taille du produit a été un critère de décision prioritaire.*

4. L'ANCIENNETÉ DEPUIS LE LANCEMENT/LA CRÉATION

La grande majorité des fonds sont des anciens fonds (lancés avant 2000) et qui bénéficient de la croissance des valeurs de leur portefeuille à laquelle nous assistons depuis de nombreuses années maintenant. Les fonds plus récents possèdent forcément un risque plus marqué au regard de la forte concurrence de marché qui s'observe généralement sur l'écart entre les prix de revient et les valeurs véniales.

Cette ancienneté est donc gage de pérennité dans le temps car elle permet d'absorber probablement plus sereinement un changement de marché en atténuant la répercussion sur les résultats.

Appréciation : *Excellent, les principaux investissements ont été effectués dans des produits avec une certaine ancienneté mais également en fonction de leur notoriété sur le marché.*

5. LA STRUCTURE (FONDS OU FONDATIONS)

La proportion des fondations de placement est inférieure à 50% dans l'échantillon de produits.

L'avantage des placements dans les fondations de placement est qu'elles offrent généralement des distributions supérieures aux fonds immobiliers car elles bénéficient d'exonérations puisqu'elles sont destinées exclusivement aux institutions de prévoyance suisses..

Appréciation : *Bonne, même si l'échantillon mériterait peut-être un nombre de fondations un peu plus important afin de bénéficier au mieux des exonérations. Les montants investis respectent également l'équilibre des structures, avec notamment 1 fonds coté et 2 fondations de placement (dont l'une est un fonds de fonds) aux 3 premières positions.*

6. LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La plupart des produits présents dans la liste possèdent des stratégies relativement classiques, à savoir privilégier les centres urbains et régionaux pour l'habitation et les bureaux, privilégier les lieux stratégiques en termes d'accessibilité pour les commerces et l'industriel.

Appréciation : *Très bonne, nous recommanderions d'étudier certaines stratégies qui investissent par exemple uniquement dans des projets neufs ou des bâtiments labelisés, voire davantage des stratégies qui misent sur les aspects sociaux, dans une optique ESG.*

7. LA COTATION BOURSIÈRE

La répartition entre les produits cotés et produits non cotés est équilibrée.

La part des placements cotés offre une liquidité plus conséquente, mais est cependant plus sensible aux fluctuations de marché.

Il est toutefois fréquent que des marchés secondaires soient organisés pour les produits non cotés afin d'améliorer la liquidité du produit.

Les fondations de placement sont pour la plupart non cotées, car réservées aux institutions de prévoyance suisse. Sans marché secondaire, les parts s'échangent à la valeur d'inventaire ou net asset value (NAV).

Appréciation : *Excellent, il est important de trouver un bon équilibre entre produits cotés et non cotés, essentiellement pour des questions de flexibilité des mouvements de liquidités. En effet, des placements uniquement dans le non coté peut engendrer certaines contraintes lorsqu'il s'agit de récupérer des liquidités (délais de remboursement). La position d'investissement la plus élevée est cotée en bourse offrant ainsi une liquidité optimale.*

8. LA POLITIQUE ESG

Seuls quelques fonds de l'échantillon sont estampillés ESG ou possèdent la mention « responsable ».

Les fonds cotés sont dorénavant soumis à des directives de durabilité qui impliquent d'indiquer certaines données énergétiques dans les rapports annuels.

La grande majorité des produits possèdent des rapports distincts de durabilités ou de politique ESG.

D'autres fournissent uniquement des informations dans un chapitre du rapport annuel.

Le monitoring des consommations énergétiques est également présent dans la quasi-totalité des fonds.

Toutefois, il est difficile de se prononcer de manière précise sur ce point sans entrer dans une analyse plus approfondie du produit. En effet, il est souvent nécessaire de pouvoir comparer la politique ESG à la concrétisation des actions entreprises. Le montant des investissements réalisés ou les projets en cours de rénovation sont par exemple de bons indicateurs des efforts déployés en termes d'assainissement énergétique.

Appréciation : *Mitigée, les stratégies ESG et/ou énergétiques sont de manière générale formalisées par les acteurs du marché et de mieux en mieux encadrées par les autorités de surveillance. En revanche, les actions entreprises et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs sont moins visibles. En effet, certains fonds n'auront pas la capacité de dégager les investissements sans préférer de manière substantielle les résultats. L'efficacité et l'ampleur des mesures seront aussi un bon indicateur de rating entre les différents produits. Les investissements dans des produits avec une stratégie dédiée à l'ESG n'ont pas forcément été privilégiés, car ils intègrent d'autres risques, notamment la taille du portefeuille.*

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

La liste transmise des fonds et fondations, ainsi que la répartition des montants investis y relative, nous semble offrir un portefeuille de placement en immobilier indirect équilibré avec une diversification des risques parfaitement maîtrisée au regard des différents critères appréciés.

Sous l'angle ESG, les fonds possèdent des stratégies ESG et/ou une stratégie énergétique et communiquent pour la plupart régulièrement à ce sujet, que ce soit à travers des rapports dédiés ou d'informations ponctuelles.

Une grande partie d'entre eux sont affiliés à des labels de qualité ou des indicateurs de durabilité.

Cependant, il est encore trop souvent difficile d'apprécier les actions concrètes réalisées en matière ESG et il existe de fortes disparités sur le niveau des objectifs à atteindre.

Dans les prochaines années, nous recommandons de surveiller les stratégies énergétiques et les investissements concrets déployés en matière d'assainissement ainsi que les variations des niveaux d'endettement des produits. Le levier du financement étranger sera certainement utilisé par bon nombre de fonds pour investir dans des travaux de rénovation.

2.7.2.3 Analyse ESG des Fonds à Rendement d'Immobilier International

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'investissement responsable, nous avons réalisé une analyse approfondie des caractéristiques ESG des fonds à rendement d'immobilier international présents dans le portefeuille. Cette évaluation repose sur plusieurs indicateurs clés permettant d'apprécier l'intégration des critères de durabilité.

1. Classification SFDR

Une large majorité des fonds (67%) relèvent de la catégorie Article 8, attestant d'une prise en compte active des enjeux ESG dans leur stratégie d'investissement. Les fonds restants (33%) ne sont pas soumis à cette classification, principalement en raison de leur domiciliation hors d'Europe.

2. Adhésion aux standards internationaux

L'ensemble des gestionnaires de ces fonds sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) ou du Global Compact des Nations Unies (UNGCI), témoignant d'un engagement unanime en faveur d'une gestion durable des actifs immobiliers.

3. Transparence du reporting ESG

Tous les fonds analysés (100%) publient un rapport ESG dédié, garantissant une transparence totale sur leurs pratiques en matière de durabilité et facilitant le suivi de leur impact environnemental.

4. Performance environnementale

Les fonds affichent des performances solides en matière d'impact environnemental, avec une intensité énergétique moyenne de 107.14 kWh/m² et une intensité carbone de 23.10 kgCO₂/m², traduisant une gestion efficiente des consommations et des émissions.

5. Mix énergétique des actifs

Les sources d'énergie utilisées par les actifs du portefeuille témoignent d'une orientation vers des solutions plus durables, avec une répartition comme suit :

- Carburant fossile : 14.5%
- Chauffage urbain : 27.6%
- Électricité : 57.9%

6. GRESB Score (cf. glossaire en page 34)

L'analyse des performances ESG des fonds à travers le GRESB Score moyen confirme un haut niveau d'engagement, avec un score de 88/100, bien au-dessus des standards du secteur.

CONCLUSION

Les résultats de cette évaluation ESG soulignent une forte intégration des principes de durabilité au sein des fonds à rendement d'immobilier international du portefeuille. Une proportion significative des fonds respecte les standards de l'Article 8, bénéficie d'une transparence exemplaire en matière de reporting et affiche des performances environnementales solides. Nous continuerons à suivre ces indicateurs afin d'assurer une amélioration continue des pratiques ESG.

MESSAGE PRINCIPAL DE CES 2 CHAPITRES

- La FISP prend les mesures nécessaires à la juste gestion des enjeux ESG, par rapport aux caractéristiques de sa gestion d'actifs, son organisation et conformément à la raison d'être de sa mission : ce positionnement est synthétisé dans un bref descriptif, à la manière d'une charte.
- Dans le cadre d'une gestion des risques adaptée au positionnement et à la gouvernance de conduite et d'investissement définis, la FISP est attentive à l'ensemble de ses responsabilités financières et fiduciaires, et agit de manière à satisfaire à ses obligations d'entreprendre avec diligence et proportionnalité.
- Les indicateurs – en matière d'exclusion ou d'évitement des controverses majeures – montrent l'efficacité des mesures prises pour privilégier des investissements respectueux des aspects environnementaux (E), soucieux de leur impact envers la société (S) et basés sur de bonnes pratiques en matière de gouvernance (G) : les exclusions souhaitées sont sous contrôle, les controverses inévitables sont traitées via les programmes de dialogue (chapitre 5).

Chapitre 3 - Rapport climatique

3.1 CHIFFRES CLÉS

L'intensité carbone du portefeuille de la caisse est une mesure agrégée et pondérée par la fortune des émissions de gaz à effet de serre émises par les entreprises, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 et 2). Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires.

Le pourcentage des actifs sous gestion avec des objectifs SBTi 1.5°C représente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative).

117

INTENSITÉ CARBONE

Source : CDP et FactSet. Taux de transparence :
98% de la fortune investie en actions
et obligations d'entreprises.

33%

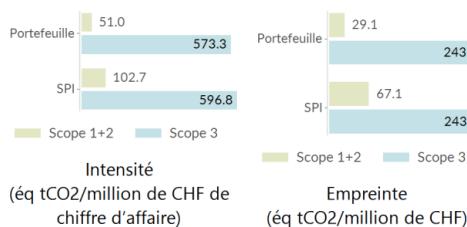
ACTIFS AVEC OBJECTIFS SBTi 1.5°C

Source : SBTi. Taux de transparence :
100% de la fortune investie en actions
et obligations d'entreprises.

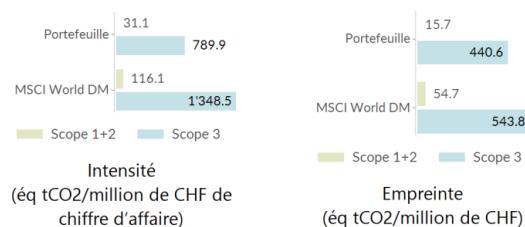
3.2 ÉMISSIONS CO²

Les graphiques représentent l'intensité carbone (mesurée en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires) selon les scopes 1+2 et scope 3, ainsi que l'empreinte carbone (mesurée en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de capital investi) selon les scopes 1+2 et scope 3 pour les entreprises suisses et étrangères investies.

ACTIONS CH



ACTIONS MONDE



SCOPE 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (ex. utilisation de pétrole pour la fabrication d'un produit).

SCOPE 2 : émissions de GES indirectes provenant de la production d'énergie achetée (ex. électricité nécessaire à la fabrication du produit).

SCOPE 3 : émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui se produisent dans le cycle de vie du produit (ex. énergie nécessaire au transport, à l'utilisation et au recyclage du produit).

	SBTi 1.5°C (% fortune)	SBTi well below 2°C (% fortune)	Net Zero (% fortune)
Actions CH	37.4 %	49.8 %	23.5 %
Actions Monde	35.2 %	39.3 %	7.7 %
Obligations CHF	23.4 %	28.6 %	17.3 %
Obligations Monde	24.4 %	28.6 %	6.1 %
TOTAL	33.0 %	40.2 %	13.4 %

Taux de transparence :
100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

3.3 OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le tableau présente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C, resp. en-dessous de 2°C, et valide par la SBTi (Science Based Target Initiative). Il présente également la part pondérée par la fortune des entreprises qui répondent au standard Corporate Net Zero de la SBTi qui comprennent entre autres des objectifs à court terme et à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que

de neutralisation des émissions résiduelles, de manière à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C.

Le suivi de ces indicateurs permet de se préparer à utiliser l'ensemble des indicateurs qui sont

appelés à devenir « best practices » selon l'évolution des impératifs légaux et de marché.

A ce stade, nous traitons ces résultats de manière à donner une 1^{ère} information et surtout pour en suivre l'évolution à des fins de monitoring sur la durée.

Chapitre 4 - Exercice des droits de vote

Réponses organisationnelles FISP - Une volonté d'efficacité et de pragmatisme, pour un exercice concret et maitrisé des responsabilités :

La FISP a défini le mode opératoire et les processus d'implémentation de sa gouvernance de conduite et d'investissement, formalisés dans sa base règlementaire (règlement de prévoyance, de placements, d'organisation).

Concernant la réponse aux obligations légales découlant de l'Orab, et selon le règlement de placements :

- Le Conseil de Fondation, afin d'assumer activement ses responsabilités sociales, délègue au Comité de Placements l'application des mesures adoptées en matière d'exercice des droits d'actionnaires en faveur des intérêts des assurés.
- Les droits de vote sont exercés pour tous les points à l'OJ dans l'intérêt des assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la FISP, ce qui implique que les positions de vote sont définies dans l'intérêt à long terme des actionnaires de l'entreprise et de la société civile.

En particulier et conformément à l'art. 71 LPP, le Comité de Placements tient compte des principes du rendement et de la sécurité des placements, de la solvabilité de la FISP et de sa durabilité.

- Le Conseil de Fondation décide des modalités générales relatives à l'exercice des droits d'actionnaires et définit les mesures concrètes y afférentes :
- Le Conseil de Fondation valide les lignes directrices qui permettent de définir les principes généraux de vote, cas échéant en utilisant des références du marché dont il confirme annuellement la pertinence.
- Ces lignes directrices privilégient un horizon d'investissement long terme, contribuent à une gouvernance d'entreprise équilibrée, prennent en compte le concept de développement durable, en particulier la durabilité économique, ainsi que la responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.
- La mise en oeuvre de ces prescriptions est confiée au Comité de Placements, en particulier le choix d'un éventuel consultant externe et les procédures pour une implémentation efficace de l'exercice de ces droits.
- La FISP garde la possibilité de déroger de cas en cas aux lignes directrices définies. Dans les cas le nécessitant, les décisions font alors l'objet d'un vote du Conseil de Fondation.
- Pour exercer concrètement les droits de vote, il est possible de recourir aux services de représentants indépendants et du dépositaire global.

Pour implémenter en pratique ces principes :

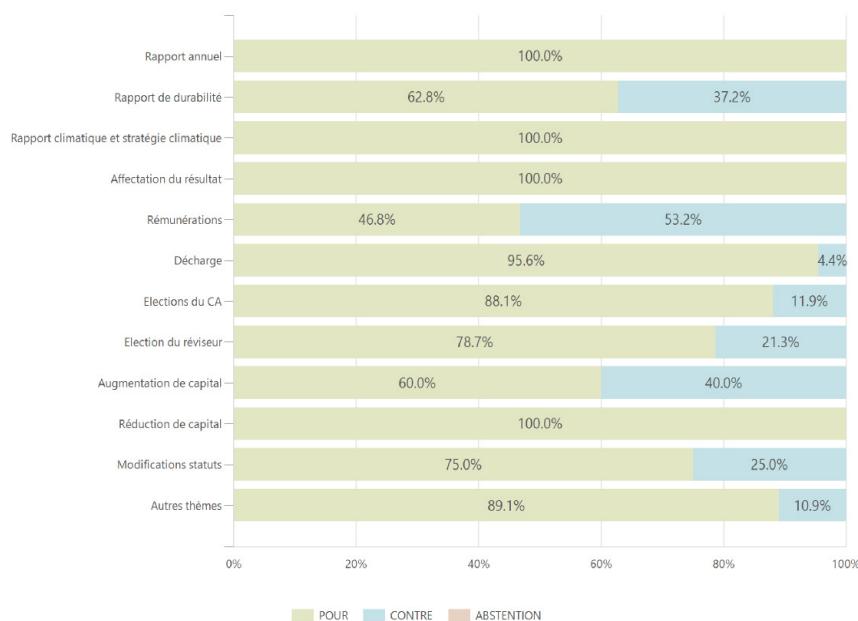
- La FISP a conclu avec Ethos un mandat d'analyse des points à l'OJ des assemblées générales et a validé les lignes directrices Ethos 2024 comme bases de références.
- Le Comité de Placements étudie, pour chacune des AG le nécessitant, les analyses d'Ethos et les recommandations en découlant.
- Il statue alors en acceptant les recommandations ou en formulant d'autres propositions, qui sont alors soumises à avis du Conseil de Fondation.

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente la fortune votable, soit le montant des actions avec droits de vote détenues en direct par la caisse pour lesquelles au moins une assemblée générale a eu lieu pendant la période sous considération. La fortune votée correspond au montant des actions pour lesquelles la caisse a effectivement exercé ses droits de vote. La fortune votée divisée par la fortune votable correspond à la proportion pondérée par la fortune des entreprises dans lesquelles la caisse a effectivement voté. Le tableau présente également le nombre d'assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et le nombre de résolutions (points à l'ordre du jour) effectivement votés.

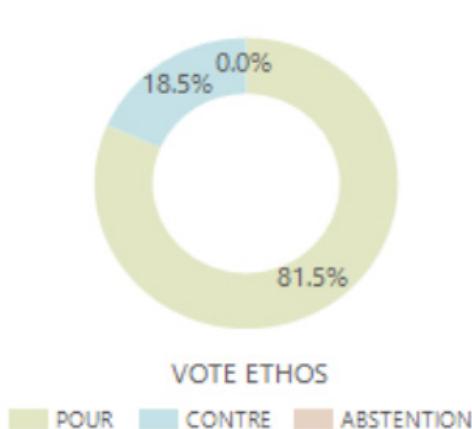
	FORTUNE VOTABLE (MCHF)	FORTUNE VOTÉE (MCHF)	PROPORTION DES ENTREPRISES VOTÉES (PONDÉRÉES PAR LA FORTUNE)	NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	NOMBRE DE RÉSOLUTIONS VOTÉES
Actions CH	248.6	203.2	81.7 %	25	606
Actions Monde	274.8	0.0	0.0 %		
TOTAL	523.4	203.2	38.8 %	25	606

100% de la fortune investie en actions en actions avec droits de vote



4.2 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions proposées par le Conseil d'administration des entreprises suisses et étrangères, le deuxième présente ces pourcentages par catégorie de résolution.



Emetteurs suisses :

Type de résolution (et nombre total)	Approuvées	Refusées
Rapport annuel (182)	99%	1%
Rapport de durabilité (2)	40%	60%
Rapport climatique et stratégie climatique (1)	100%	0%
Affectation du résultat (195)	95%	5%
Rapport de rémunération (consultatif - 66)	47%	53%
Montant rémunérations CA (111)	61%	39%
Montant rémunérations DG (115)	59%	41%
Décharge (170)	89%	11%
Elections du CA (1'052)	82%	18%
Elections comité de rémunération (372)	75%	25%
Election du réviseur (138)	79%	21%
Élection représentant indépendant (168)	100%	0%
Augmentation de capital (59)	50%	50%
Réduction de capital (19)	79%	21%
Structure du capital (7)	100%	0%
Modifications statuts (384)	70%	30%
Fusions acquisitions et relocalisations (3)	100%	0%
Résolutions d'actionnaires non liées au climat (10)	77%	23%

Emetteurs hors de Suisse :

92,6% de la fortune investie en actions en actions avec droits de vote

Type de résolution (et nombre total)	Approuvées	Refusées
Rapport annuel (75)	100%	0%
Rapport de durabilité (4)	80%	20%
Rapport climatique et stratégie climatique (1)	50%	50%
Affectation du résultat (71)	93%	7%
Rémunération (102)	25%	75%
Décharge (177)	86%	14%
Elections du CA (1421)	74%	26%
Election du réviseur (104)	51%	49%
Augmentation de capital (151)	83%	17%
Réduction de capital (60)	65%	35%
Modifications statuts (37)	62%	38%
Fusions acquisitions et relocalisations (3)	100%	0%
Résolutions d'actionnaires liées au climat (16)	89%	11%
Résolutions d'actionnaires non liées au climat (132)	67%	33%
Autres thèmes (110)	83%	17%

4.3 COMMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE DES ENTREPRISES SUISSES : COMMENTAIRES D'ETHOS

L'année 2024 a été un tournant décisif pour les entreprises suisses en matière de gouvernance et de durabilité. Cette évolution est largement attribuable à l'application des articles 964a-c du Code des obligations, qui imposent aux entreprises cotées en bourse d'une certaine taille de publier des rapports de durabilité et de les soumettre au vote des actionnaires. Parmi les entreprises du Swiss Market Index (SMI), 11 sur 20 ont considéré le vote sur le rapport de durabilité comme consultatif. Ethos a toujours maintenu qu'il s'agissait d'un vote contraignant, une position validée par le texte explicatif accompagnant la proposition de révision du Code des obligations formulée par le Conseil fédéral durant l'été 2024.

En 2024, Ethos a émis des recommandations de vote pour 144 rapports de durabilité d'entreprises suisses. Parmi ces entreprises, 75 ont adopté un standard de reporting internationalement reconnu, tandis que 61 ont fait vérifier leurs rapports par un auditeur externe. Cependant, seules 28 entreprises avaient établi des objectifs climatiques

validés par la science (SBTi). Ces résultats reflètent des progrès tangibles tout en pointant des marges de progression importantes dans le reporting et la stratégie des entreprises en matière de durabilité.

En outre, Ethos a joué un rôle déterminant en analysant 208 assemblées générales (AG) ordinaires et 19 AG extraordinaires et en intervenant aux AG d'entreprises de premier plan telles que Nestlé, Novartis, Roche, UBS, Swatch Group et Sika. Ces actions ont permis de mettre en lumière des problématiques ESG cruciales et de renforcer la confiance des investisseurs institutionnels dans la responsabilité des entreprises suisses. Alors que certaines entreprises ont adopté des mesures positives, d'autres restent en arrière, nécessitant une vigilance accrue.

Interventions et résolutions soutenues par la FISP

1. Nestlé :

lors de l'AG de Nestlé, Ethos a demandé que le rapport de durabilité soit soumis à un vote contraignant, soulignant l'importance de la responsabilité directe des dirigeants envers les actionnaires. En outre, un accent particulier a été mis sur la transparence des produits sains et l'amélioration des objectifs ESG liés à la nutrition et la santé. Ethos a également souligné le manque de transparence du rapport de rémunération.

2. Novartis :

l'intervention d'Ethos a été axée sur la biodiversité, où des améliorations claires ont été demandées dans la stratégie de conservation et les partenariats locaux. Par ailleurs, Ethos a critiqué les rémunérations excessives du CEO, qui ont suscité 16 % de votes contestataires, reflétant une insatisfaction croissante des actionnaires.

3. Roche :

Ethos a recommandé de s'opposer au rapport de durabilité, dont les niveaux de transparence et d'ambition étaient jugés insuffisants. Outre le rapport de durabilité, Ethos a recommandé de s'opposer à tous les points de l'ordre du jour concernant les rémunérations.

4. UBS :

lors de son AG, Ethos a exprimé des préoccupations majeures concernant les rémunérations, notamment celle du CEO. Le conseil a en effet décidé d'augmenter la rémunération variable maximale à 7 fois le salaire de base au lieu de 5 fois. La rémunération variable est donc susceptible d'atteindre CHF 20 mios à l'avenir alors que celle de 2023 n'était "que" de CHF 14 mios (pour 9 mois d'activités). Une critique supplémentaire a porté sur le programme de rachat d'actions de 2 milliards USD, perçu comme incohérent avec les risques systémiques liés à l'acquisition de Credit Suisse.

5. Swatch Group :

Ethos a souligné l'importance de maintenir des AG physiques ou hybrides pour favoriser un dialogue ouvert et transparent entre les actionnaires et la direction. Les assemblées uniquement virtuelles, dont Swatch a été l'une des seules entreprises cotées en Suisse à choisir cette option en 2024, ont été critiquées pour leur manque d'accessibilité et leur potentiel de contrôle excessif par la direction. Lors de son intervention, Ethos a de nouveau demander au conseil d'administration de nommer des membres du conseil indépendants. En effet, Swatch se distingue par un conseil qui ne comprend aucun membre indépendant.

6. Sika :

Ethos a remercié le président sortant, Paul Hälg, pour son rôle déterminant dans la préservation de l'indépendance de l'entreprise. Le dialogue avec Sika a également porté sur des objectifs climatiques ambitieux, notamment la réduction des émissions liées aux activités de construction. Ces interventions reflètent l'engagement constant d'Ethos pour promouvoir des pratiques exemplaires et établir

Chapitre 5 - Engagement

5.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu pendant la période sous considération. Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives durant la période.

1128

Sociétés engagées
(dont 502 FISP)

87%

Actifs sous gestion
engagés

40

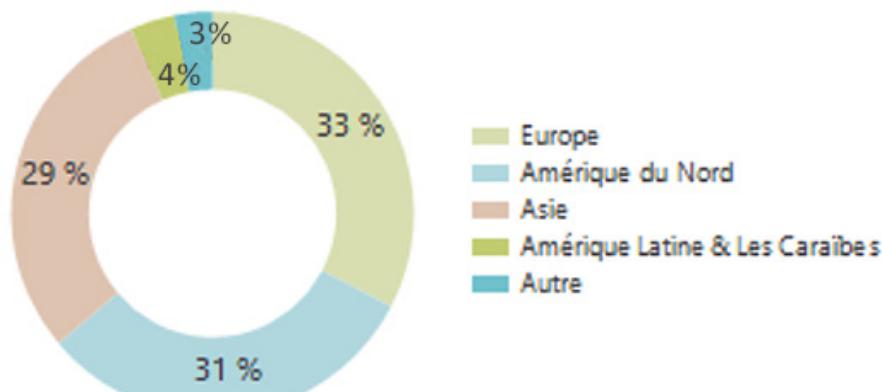
Campagnes

100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

5.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LIEU D'IMPLANTATION

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune) des entreprises engagées durant la période sous considération par rapport à leur domicile.

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.



100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

5.3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées durant la période, dans le cadre des campagnes propres d'Ethos ou des campagnes d'engagement collectif. La dernière colonne présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période en relation à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Tous les chiffres sont présentés par thème d'engagement.

THÈME	NOMBRE DE SOCIÉTÉS ENGAGÉES			% FORTUNE
	DANS DES CAMPAGNES D'ETHOS	DANS DES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLECTIF	TOTAL	
Environnement				
Changement climatique	152	106	258	34.7 %
Impact environnemental	17	44	61	12.7 %
Biodiversité	8	37	45	10.7 %
Déforestation	1	0	1	0.1 %
Social				
Respect des droits humains	161	176	337	41.4 %
Droits du travail	157	172	329	40.2 %
Santé & sécurité	153	170	323	39.8 %
Gouvernance				
Code de conduite	153	168	321	39.7 %
Ethique des affaires	146	27	173	25.4 %
Rémunération	148	21	169	22.3 %
Stratégie de durabilité	146	17	163	24.5 %
Reporting ES	150	3	153	23.3 %
Disponibilité des politiques ESG	146	5	151	21.4 %
Droits des actionnaires	146	4	150	21.8 %
Responsabilité fiscale	148	0	148	21.6 %
Composition et fonctionnement du CA	147	0	147	20.9 %
Diversité	146	0	146	20.4 %
Responsabilité numérique	48	27	75	20.5 %
Lobbying	1	0	1	0.5 %

100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

5.4 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises détenues en portefeuille qui ont été engagées durant la période dans le contexte de campagnes en faveur du climat, ainsi que le nombre total d'entreprises (détenues et non détenues en portefeuille) engagées. La dernière colonne présente la date de signature de la campagne concernée.

NOM DE LA CAMPAGNE	NOMBRE DE SOCIÉTÉS		
	DANS LE(S) PORTEFEUILLE(S)	TOTAL	CAMPAGNE SIGNÉE LE
Banking on a Low-Carbon Future	20	20	24.04.2020
Climate Action 100+	104	170	17.06.2020
Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques	27	36	03.04.2023
Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja	4	7	03.08.2021
Investor Decarbonization Initiative	8	21	17.06.2020
Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	88	147	06.12.2022
Participation au CDP	497	1'302	07.05.2020
Stratégies net zéro crédibles	9	9	29.06.2023
Valuing Water Finance Initiative	42	67	15.07.2022
Violations des normes internationales (2022)	8	10	08.08.2022
Vote sur le climat dans les entreprises britanniques	43	76	12.09.2023
TOTAL 11			

Les campagnes lancées par Ethos sont en gras.

Source : Ethos

100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

Les travaux menés dans le cadre des formations du Conseil de Fondation ont permis de renforcer la maturité de la FISP et de préciser les orientations sur certaines dimensions ESG illustrant particulièrement l'engagement de «Prendre Soin» des enjeux essentiels de manière concrète.

Dans cette logique, la FISP a conclu un mandat permettant d'engager le dialogue avec les entreprises (engagement pool cf. encadré) et a approfondi avec le soutien du partenaire les modalités de mise en oeuvre de mesures adaptées.

ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES INTERNATIONALES : COMMENTAIRES D'ETHOS

En 2024, Ethos a poursuivi ses efforts à travers l'Engagement Pool International, un programme collaboratif qui a ciblé 2'383 entreprises. Ethos a joué un rôle direct en engageant 67 entreprises dans des campagnes propres d'Ethos et 70 entreprises dans des campagnes collaboratives. Ces chiffres témoignent d'un engagement croissant d'Ethos et des membres de l'EEP International pour influencer les pratiques ESG à l'échelle mondiale.

Exemples d'engagement

- 1. Advance Campaign :** Ethos a joué un rôle central dans cette campagne visant à aligner les pratiques des entreprises sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains. Parmi les réussites, Engie et E.ON se sont engagées à publier des audits sociaux indépendants et à renforcer leurs politiques en matière de droits humains.
- 2. Nature Action 100 :** dans le cadre de cette campagne, Ethos agit en tant que lead investor avec trois entreprises suisses (Nestlé, Novartis et Roche) pour les encourager à développer des stratégies de conservation de la biodiversité. Cette campagne a débuté en 2024, elle a permis à Ethos d'entamer un dialogue sur le sujet avec ces entreprises, notamment grâce à une évaluation externe basée sur plusieurs indicateurs mesurables.
- 3. TotalEnergies :** Ethos a intensifié son engagement pour inciter l'entreprise à réduire ses investissements fossiles dans les zones sensibles. Bien que des progrès soient encore attendus, TotalEnergies a accepté de publier un plan stratégique révisé d'ici 2025.
- 4. Mercedes-Benz :** le dialogue avec l'entreprise a porté sur la transparence des chaînes d'approvisionnement et l'adoption d'objectifs climatiques ambitieux validés par des tiers. L'entreprise a également renforcé ses engagements envers la neutralité carbone.
- 5. Barrick Gold :** Ethos a initié le dialogue avec l'entreprise sur les impacts environnementaux, obtenant des engagements pour améliorer la consultation des communautés locales et réduire les perturbations écologiques. Ces campagnes démontrent le rôle stratégique d'Ethos et des membres de l'EEP International dans la promotion de standards ESG mondiaux et dans la construction d'un avenir durable.

Responsabilité actionnariale, promotion des bonnes pratiques (gouvernance et enjeux sociaux et environnementaux) : Engagement Pool «EEP», un outil implémenté en 2020.

En donnant mandat à Ethos dans le cadre de l'EEP, la FISP participe aux initiatives qui concrétisent un programme de dialogue actif avec les entreprises.

Cette participation est cohérente avec les mesures appliquées pour les sociétés suisses via les impératifs légaux (Orab/Minder), en exerçant notamment une responsabilité actionnariale envers les sociétés dont la FISP détient des actions.

Cette démarche s'inscrit évidemment en cohérence avec le positionnement FISP sur les enjeux ESG.

MESSAGE PRINCIPAL DE CES 3 DERNIERS CHAPITRES

La partie 3 est conçue autour d'un reporting type « ASIP/Ethos » qui vise à présenter les actions menées concernant les initiatives et les actions entreprises dans le cadre de la durabilité.

- Les mesures prises et le positionnement adopté permettent d'exercer les responsabilités de la FISP de différentes manières, toutes adaptées aux conditions exogènes et endogènes de son activité.
- Concernant les valeurs mobilières, ces mesures sont déclinées via des modalités distinctes, entre les titres suisses et étrangers.

Pour la Suisse, un mandat d'analyse des enjeux des points soumis aux Assemblées Générales des entreprises dont la FISP possède des actions permet de satisfaire aussi aux impératifs légaux (Orab).

Pour les titres de type actions et obligations, une démarche de dialogue actif au travers un mandat d'engagement de dialogue avec les entreprises permet de faire évoluer les usages vers les pratiques les plus vertueuses.

- La FISP exerce ainsi ses responsabilités actionnariales et répond à ses obligations d'entreprendre via des actions proportionnées et raisonnées, en s'entourant des compétences et outils d'analyse des enjeux, en gardant son autonomie de décision et de réflexion, et en visant une amélioration continue de son fonctionnement.

RSE/ESG : une gestion raisonnée des risques et des opportunités

Pour une prévoyance responsable à tous égards et à l'égard de tous

INTÉGRER ET PRENDRE SOIN DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DU 2^{ÈME} PILIER, POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA MISSION DE PRÉVOYANCE.

Les Mégatendances, évolutions aux enjeux incontournables pour un investisseur institutionnel

Pour une caisse de pensions, comme pour toute entreprise souhaitant améliorer sa mission et renforcer son modèle, un challenge permanent est de comprendre les enjeux structurant son activité, afin de pouvoir bénéficier d'une stratégie optimale, légitime et la plus clairement définie.

Condition de succès de la mission de prévoyance 2^{ème} pilier, la manière de gérer ces enjeux est d'autant plus déterminante lorsque ceux-ci sont liés à des évolutions inévitables, qu'elles soient exogènes ou endogènes.

La mise en oeuvre de réponses proportionnées peut contribuer à tirer bénéfice desdites évolutions, en exploitant une capacité à s'adapter aux défis et problématiques en jeu, et en identifiant les sources d'améliorations et gisement de valeur, financière ou non.

«ESG, ISR», une tendance de fond... qui n'échappe pas aux risques des modes

S'agissant des enjeux liés aux aspects ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance), la complexité et l'importance des problèmes, la polarisation des avis, la diversité et le caractère plus ou moins authentiques des réponses envisageables (effet d'aubaine pour les acteurs commerciaux exploitant ces segments) peuvent constituer des obstacles à la mise en oeuvre d'une politique efficace de gestion et d'investissement socialement responsable (ISR).

La définition d'une démarche structurée et pragmatique permet de lever ces obstacles : c'est la voie qu'a choisie la FISP pour intégrer et valoriser la gestion de ces thématiques dans ses orientations stratégiques et ses actions, dans sa conduite et ses processus.

En privilégiant des objectifs de bonne gouvernance, de qualité et de performance raisonnée, au premier rang desquels une efficacité économique contribuant à des résultats sur le long terme, elle œuvre ainsi concrètement pour des prestations durablement attractives.

«Prendre Soin» des aspects ESG, c'est aussi concourir à renforcer un statut de partenaire 2^{ème} pilier de référence, visant à offrir des solutions responsables et durablement attractives : en comprenant les enjeux majeurs, en identifiant les risques et les pièges, mais aussi les potentialités et les opportunités liées à ces thématiques, qu'elles se traduisent en préservation et meilleure utilisation des ressources, en création de valeur, ou en mitigation de risques.

Une démarche «Prévoyance Responsable» couvrant un large éventail de problématiques ESG

Au-delà des modes, le plan d'actions s'inscrit en cohérence avec la démarche implantée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonnable et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote OraB), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, privilégiant la maîtrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Rappelons notamment :

- **La structure organisationnelle et la base réglementaire** de la FISP assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté ;
- **Au niveau stratégique**, le Conseil de Fondation fixe une orientation (ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire ;
- Au niveau de l'implémentation, le **Comité de Placements** évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière : rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La **Commission Immobilière** intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.
- Suivie notamment par la **Commission de Structure**, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaîne des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complètent les moyens mis en œuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

**Changement climatique, transition énergétique :
un plan pour passer du risque à l'opportunité.**

Parmi les thématiques ISR qui ne cessent de gagner en importance dans l'actualité politique et économique mondiale, les sujets du changement climatique et de la transition énergétique se trouvent également au confluent des objectifs de responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3ème cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérent à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

Depuis quelques années, la FISP illustre par quelques actions concrètes particulières cet attachement à la juste prise en compte de ces problématiques «changement climatique et transition énergétique».

Parmi les actions qui sont menées ou prévues :

- Faire un bilan carbone des portefeuilles et implémenter un monitoring adapté.
- Adhérer aux organisations contribuant à faire évoluer les usages (type UNPRI, ONG authentiques).
- Identifier des potentiels d'investissements exploitant les bénéfices d'Impact Investing en la matière.
- Faire savoir ce positionnement et contribuer à un cercle vertueux en faveur des bonnes pratiques.
- S'assurer de l'adéquation des réponses organisationnelles via notamment l'évaluation des partenaires.

Glossaire et définitions

Critères «ESG»

Utilisés pour évaluer les investissements, traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance : sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2ème pilier.

En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées.

Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1er rang desquelles ses assurés et adhérents.

Étude «ALM» (Assets Liabilities Management)

Abréviation désignant les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan).

La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2ème pilier.

3ème cotisant

Rendement de la fortune gérée, fondement du système de capitalisation.

Il complète les 2 premiers cotisants (assurés et employeurs) et permet d'améliorer le taux d'intérêt crédité et les ressources financières de la Fondation.

GRESB Score (Global Real Estate Sustainability Benchmark)

Est un système d'évaluation international qui mesure la performance en matière de durabilité (facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - ESG) des actifs immobiliers et des infrastructures. Crée en 2009, GRESB fournit aux investisseurs un outil standardisé pour évaluer, comparer et suivre la performance ESG des portefeuilles immobiliers et d'infrastructure.